



CONSEIL GENERAL
DE CHAMBLON

Chamblon, le 3 novembre 2025

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de Chamblon sont convoqués à l'assemblée du Conseil général le

lundi 8 décembre 2025 à 19h30 précises

à la salle du Conseil général (Maison de Commune – Rue du Village 1)

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre 2025 ;
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications de la Présidente du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. Suite à un départ, nomination d'un Conseiller général délégué pour l'AggloY ;
7. **Préavis municipal n° 05/25** relatif au budget 2026
Responsable : Max Holzer, Syndic
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
8. **Préavis municipal n° 06/25** relatif à l'adoption d'un Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions
Responsable : Blaise Nicole, Municipal
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
9. Interventions individuelles :
 - a) Pour les questions et remarques courantes, la discussion sera ouverte comme d'habitude ;
 - b) Pour les interventions et remarques complexes, faire parvenir votre demande, si possible par écrit, ou prendre contact avec la Présidente du Conseil général, Madame Aude Tondini, Rue des Uttins 25 à 1436 Chamblon, jusqu'au vendredi 28 novembre 2025.
 - c) Toute **absence** doit être annoncée au plus tard **avant le début séance**, soit au Secrétaire du Conseil général, par courriel à l'adresse e-mail : secretaire@chamblon.ch, soit au bureau communal par téléphone au 024 445 35 75 ou par courriel à l'adresse : adm@chamblon.ch



Les procès-verbaux ainsi que les préavis peuvent être consultés sur le site internet www.chamblon.ch ou demandés au Greffe municipal. Ces derniers ne seront pas lus lors de la séance.